

La directrice générale des services deviendra-t-elle une reine du karaoké ?

Marie Minchilli n'est pas seulement la directrice générale des services de la ville d'Abscon. C'est aussi une grande amatrice de chant. Dimanche 25 juin, elle sera même la seule représentante des Hauts-de-France lors d'un concours national de karaoké. Sélectionnée parmi 280 candidats.

PAR VALÉRIE AUBERT
valenciennes@lavoixdunord.fr

ABSCON. Marie Minchilli a pris des cours de piano dès huit ans, à l'école de musique d'Escaudain. Elle aimait aussi chanter : « À l'école, on me faisait chanter en solo. » Entre 30 et 40 ans, elle retourne même étudier le chant au conservatoire de Denain, « pour parfaire mon souffle ». Cette passion a toujours accompagné cette maman d'un fils de 32 ans, tout juste diplômé de l'académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, et grand-mère de deux garçons de quatre et deux ans. Elle a d'abord travaillé comme secrétaire médico-sociale pour le Département, « au service de l'enfance maltraitée » à Denain. Après douze ans de service, elle tourne la page et devient responsable des services et des ressources humaines à Abscon. Douze autres années passent et



Marie Minchilli, directrice générale des services d'Abscon, a été sélectionnée pour le concours national de karaoké, le KWC. PHOTO CHRISTOPHE LEFEBVRE

Marie rejoint une autre collectivité « après avoir réussi le concours d'attachée ». « Le pire moment de ma vie... » Au bout de cinq ans, elle claque la porte et retrouve Abscon en 2017, au poste de directrice générale des services (DGS), avec « soulagement ». Et pour cause : « Je chante seule dans mon bureau ; de temps en temps, le maire chante avec moi ! »

SERGE LAMA ET CONCHITA WURST

Fin septembre, cette habitante de Marly découvre l'existence du concours national de karaoké KWC France. Elle dépose sa candidature : deux titres enregistrés en vidéo. Elle choisit *Je suis malade* de Serge Lama et *Rise Like a Phoenix* de Conchita Wurst, qui avait permis à l'artiste de gagner le concours de l'Eurovision en 2014. Début mai, Marie apprend la bonne nouvelle : sa candidature a été retenue parmi 50, sur un total de 280 ! La voici sélectionnée

pour la demi-finale, le dimanche 25 juin à Montmeyran (Drôme). Dix interprètes participeront à la finale, en soirée.

“ Il y en a qui risquent de perdre leurs moyens... Je ne suis pas stressée du tout, j'y vais pour me faire plaisir ! ”

Marie reprendra les deux titres qui lui ont permis d'être sélectionnée. Cette fois, le contexte sera différent : il s'agira de chanter devant un public. « Il y en a qui risquent de perdre leurs moyens... » Pas Marie, même si le tirage au sort l'a désignée pour passer en premier : « Je ne suis pas stressée du tout, j'y vais pour me faire plaisir ! » Le vainqueur remportera un aller-retour au Panama pour la finale mondiale, du 6 au 11 novembre. ■

Facebook : KWC - Karaoke World Championships France.

Interdiction de circuler pour la brocante

PETITE-FORÊT. L'Association des fêtes et loisirs, en partenariat avec la municipalité, organise demain sa grande braderie, brocante et ducasse dans le centre-ville, qui deviendra le coin des bonnes affaires de 7 heures à 18 heures avec pas moins d'une centaine d'exposants. Le périmètre de la braderie concerne les principales artères du centre, ce qui justifie l'interdiction temporaire de circuler et de stationner dans les rues Correzzola, Hyacinthe Mars, Jean-Jaurès et Edmond-Cher de 5 heures à 19 heures. Une déviation sera mise en place vers les rues Jules-Ferry, Voltaire, Louis-Aragon et la RD 13. Les rues Lénine et Gabriel-Péri seront mises en double sens de circulation. La fête foraine prendra ses quartiers dans le même temps sur la place Jules-Verne. ■ BRUNO FIGURSKI (CLP)



6211.

Les bienfaits de l'unité hospitalière pour les plaies et cicatrisation

DENAIN. Au centre hospitalier, l'unité de plaies et de cicatrisation est une équipe pluridisciplinaire médicale et paramédicale. Pas moins de 3 805 consultations ont été réalisées en 2022 par cette unité d'une vingtaine de soignants avec, à sa tête, Perrine Kuczera, médecin coordinateur, et Estelle Miellot, cadre du pôle médecine. Cette unité prend en charge les patients dont les plaies ont un retard de cicatrisation : les plaies complexes et pouvant aboutir à des infections graves (escarre, ulcère, pied diabétique, plaie chronique...). Si une plaie ne cicatrise pas correctement, et qu'un premier traitement ne s'avère pas concluant, le médecin traitant pourra diriger le patient vers la fameuse unité plaies et cicatrisation. Après un diagnostic personnalisé, une prise en charge pluriprofessionnelle est mise en place : praticiens et infirmières spécialisés, infectiologues, diabétologues, chirurgiens vasculaires, angiologues, dermatologues, kinésithérapeutes et diététiciens... peuvent intervenir auprès du patient. Ce dernier est orienté soit dans un parcours de soins courts en ambulatoire, soit dans un parcours de médecine pour un bilan



L'équipe de l'unité plaies et cicatrisation (à gauche, le docteur Perrine Kuczera).

global pluridisciplinaire. Enfin, un suivi individualisé est coordonné en réseau avec l'infirmière libérale du patient et son médecin traitant.

DES TECHNIQUES INNOVANTES

Si besoin, des greffes de peau peuvent être réalisées par un dermatologue ou un chirurgien orthopédique de l'hôpital. L'établissement peut aussi réaliser des reconstructions chirurgicales grâce à des lambeaux cutanés avec peau et muscle. Autre technique, la thérapie par pression négative qui permet de stimuler la plaie et rapprocher les chairs

plus rapidement. Lors de réalisations de pansements complexes pouvant être anxiogènes et/ou douloureux, les patients peuvent également bénéficier d'hypnose. Enfin, la téléconsultation est possible pour les patients dont la mobilité est compliquée.

Dans le but de renforcer la collaboration avec les médecins et infirmiers de ville, une journée consacrée à la thématique des plaies a été organisée fin mai au sein du centre hospitalier. Des échanges visant à améliorer la qualité des soins. ■

ALAIN LEDROLE (CLP)
Renseignements : 03 27 24 36 13.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)